

Date	PEDR	Observations
janv-23	Remontée par les établissements des données sur les enseignants-chercheurs et personnels enseignants et hospitaliers titulaires (datum RhSupinfo)	Les universités reçoivent un courriel afin de procéder à la remontée des données qui concernent tous les enseignants-chercheurs y compris les personnels de santé.
mars-23	Si le choix de l'établissement pour l'examen des dossiers de PEDR, par des experts extérieurs au site ou par l'instance nationale d'évaluation (CNU santé) est modifié par rapport à l'année précédente, l'information doit être communiquée à la DGRH	Vote en CA du recours à l'instance nationale ou experts extérieurs. À cet égard, il convient de vérifier la durée de validité de la précédente délibération.
Lundi 27 mars 2023 à midi	Publication des critères d'attribution de la PEDR et transmission à la DGRH A2-3 par voie électronique à l'adresse : dgrh-a2.sante@education.gouv.fr	
Mardi 28 mars 2023 10 heures	Ouverture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de PEDR par les candidats	Le candidat remplit en ligne un formulaire et dépose le rapport d'activités (annexe n° 1) renseigné et signé Il est souhaitable qu'il ait pris connaissance des conseils donnés par la section du CNU dont il relève sur le site https://www.conseil-national-des-universites.fr ainsi que du guide d'utilisation accessible depuis le portail Galaxie.
Jeudi 13 avril 2023 à 16 h	Fermeture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de PEDR	
Vendredi 14 avril à 10 h	Ouverture de l'application ELARA pour la vérification des dossiers et de leur recevabilité (notamment des conditions requises) par les établissements	
Jeudi 11 mai 2023 à 16 h	Fermeture de l'application ELARA pour la vérification des dossiers par les établissements	
A partir du mardi 16 mai 2023 à 10 h	Réunions des bureaux des sections du CNU Santé	Désignation des rapporteurs
A partir du lundi 29 mai 2023	Notification des contingents aux sections du CNU Santé	
Au plus tard le vendredi 22 septembre 2023	Réunions plénières des sections du CNU Santé	
Lundi 2 octobre 2023 à 12 h	Date limite de saisie des avis des sections du CNU Santé	Les sections du CNU pour les disciplines de santé doivent saisir des avis sur les demandes de PEDR,
Mardi 10 octobre 2023 à 10 h	Ouverture du module permettant aux candidats et aux établissements de prendre connaissance des avis du CNU Santé	
Au plus tard le jeudi 14 décembre 2023	Réunions des commissions de la recherche des conseils académiques ou des organes en tenant lieu pour l'attribution des PEDR	Les attributions individuelles sont décidées, sur la base des avis rendus par l'instance nationale d'évaluation ou par des experts extérieurs, par le président ou le directeur de l'établissement, après avis de la commission de la recherche du conseil académique, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, ou de l'organe en tenant lieu.
Vendredi 15 décembre 2023 à 16 h	Date limite de saisie par les établissements des bénéficiaires de la PEDR dans ELARA	